

Le30/06/25

EPISEDE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madininair

AUJOURD'HUI
le30/06/25



**FIN DE PROCEDURE
D'ALERTE**

DEMAIN
le01/07/25



**FIN DE PROCEDURE
D'ALERTE**

**TENDANCE POUR
APRES-DEMAIN**
le02/07/25



**AUCUNE PROCEDURE
ACTIVE**

PREVISIONS DE DEPASSEMENTS DES SEUILS REGLEMENTAIRES

Polluants et seuils dépassés en ug/m ³			
Ozone O ₃	Particules fines PM ₁₀	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂

Polluants et seuils dépassés en ug/m ³			
Ozone O ₃	Particules fines PM ₁₀	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂

Polluants et seuils dépassés en ug/m ³			
Ozone O ₃	Particules fines PM ₁₀	Dioxyde d'azote NO ₂	Dioxyde de soufre SO ₂

Pour « APRES DEMAIN », les prévisions de la qualité de l'air ont un niveau de confiance plus faible : il est donc important de suivre quotidiennement l'évolution des prévisions.

En cas de constat ou prévision d'épisode de pollution de l'air ambiant, un dispositif préfectoral de gestion comportant 2 niveaux est mis en oeuvre.

 **Au niveau d'information-recommandation**, des messages sanitaires et des recommandations comportementales sont diffusées.

 **Au niveau d'alerte**, au delà des messages sanitaires et des recommandations comportementales, des mesures réglementaires de réduction des émissions dites mesures d'urgence, peuvent être mises en oeuvre par le préfet.

Légende



Aucune procédure active



Procédure d'information activée



Procédure d'alerte activée

Explications de Madininair

Aujourd'hui, les concentrations journalières en PM10 devraient s'atténuer progressivement et redescendre en dessous du seuil de vigilance. En conséquence, Madininair lève la procédure d'information et recommandation pour les personnes sensibles.

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

Madininair, association régionale de surveillance de la qualité de l'air

0596 60 08 48 – info@madininair.fr - www.madininair.fr

astreinte (week-ends et jours fériés) : 0696 29 35 46

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en oeuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr

